



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juin 2012
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Imelda **Smolcic** (Uruguay)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation [point 3 c)]

Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session sur l'évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques

1. À sa 3^e séance, le 5 juin 2012, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session sur l'évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques (E/AC.51/2012/3).
2. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de l'examen de celui-ci par le Comité.

Examen de la question

3. Les délégations ont fait observer l'importance d'institutionnaliser le recours aux enseignements tirés en matière de planification et de mise en œuvre des programmes. Elles ont fait part de leur préoccupation quant au fait qu'aucune définition n'avait encore été adoptée dans l'ensemble du Secrétariat et que les États



Membres n'avaient pas systématiquement accès aux enseignements tirés. Elles ont demandé s'il avait été envisagé de permettre d'accéder aux enseignements tirés par l'intermédiaire d'Umoja.

4. Des délégations se sont dites préoccupées par les limites de l'analyse contenue dans le rapport. Elles ont demandé pourquoi deux recommandations n'avaient pas été mises en œuvre, qui était responsable de leur mise en œuvre et quelles actions devaient être menées pour qu'elles le soient. Il a été demandé si l'analyse restreinte contenue dans le rapport était à mettre au compte des initiatives du BSCI visant à simplifier ses rapports.

Conclusions et recommandations

5. Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-neuvième session sur l'évaluation thématique des enseignements tirés : protocoles et pratiques (E/AC.51/2012/3), et recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les conclusions formulées aux paragraphes 38 et 39 du rapport. À cet égard, il a aussi exprimé ses préoccupations au sujet du fait que les recommandations 1 et 4 n'avaient pas été mises en œuvre.

6. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que le BSCI dégage et analyse clairement les raisons sous-jacentes de cette absence de mise en œuvre et fasse des recommandations quant aux moyens de remédier à cette situation, dans le cadre de son rapport au Comité à sa cinquante-troisième session.

7. Considérant que les enseignements tirés sont un moyen précieux de renforcer la gestion des connaissances et d'améliorer les résultats de l'organisation, le Comité a fait part de ses préoccupations au sujet de l'absence d'une méthode systématique et d'une définition commune du concept à l'échelle du Secrétariat. Il a par conséquent recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures visant à élaborer une unique définition commune des enseignements tirés et de soumettre un rapport à ce sujet au Comité à sa cinquante-troisième session.

8. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'étudier les moyens d'extraire, d'analyser et de partager les fruits des enseignements tirés, notamment par le biais d'Umoja et/ou d'autres technologies de l'information et de la communication utilisées dans l'ensemble de l'institution pour gérer les connaissances, et d'en faire rapport au Comité à sa cinquante-troisième session.

9. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de coordonner l'étude visée au paragraphe 8 ci-dessus menée par d'autres entités du système des Nations Unies et d'en faire rapport au Comité à sa cinquante-troisième session.

10. S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 63/276 de l'Assemblée générale, le Comité a rappelé le besoin de créer un mécanisme donnant aux États Membres un accès systématique aux enseignements tirés.